

Communes de
MONTOIS LA MONTAGNE - RONCOURT
SAINTE MARIE AUX CHENES - SAINT PRIVAT LA MONTAGNE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINERS

ELABORATION

PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003
 ENQUETE PUBLIQUE du 19 janvier au 9 février 2005
 APPROBATION A.P. du 31 mars 2005

1ère REVISION

PRESCRIPTION A.P. du 19 février 2007
 Mise en application immédiate A.P. du 22 juin 2010
 ENQUETE PUBLIQUE du 07 juin au 08 juillet 2010
 APPROBATION A.P. du 28 février 2011

2ème REVISION

PRESCRIPTION A.P. du 29 juillet 2014
 ENQUETE PUBLIQUE du 08 décembre 2015 au 08 janvier 2016
 APPROBATION A.P. du 8 MARS 2016

Vu pour être annexé à mon arrêté n°2016-1-DOT/SRECC/JPR du 8 mars 2016
 Le Préfet
 pour le Préfet
 Le Secrétaire Général
 Alain CARTON

LEGENDE	
R1	ZONE ROUGE - Fontis non expertisé - Fontis fort non surveillé / Effondrement / Eboulement / Puits → INCONSTRUCTIBLE
R2	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes très contraintes (DTA) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
R3	ZONE ROUGE - Fontis expertisés aléas faible, moyen, fort avec surveillance → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
O1à6	ZONE ORANGE - Affaissements progressifs en zones urbaines des communes très contraintes (DTA) → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
J	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels, communes significativement concernées et communes très contraintes → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
--- Limite de zone	

